



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : LIMOGES

Etablissement : Université de Limoges

Demande n° S3MA120000262

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé européen

Présentation de la mention

La mention intitulée « Droit privé européen » répond à un besoin de formation des étudiants en droit européen qui se destinent aux carrières judiciaires ou à la profession d'enseignant-chercheur. Elle débouche donc principalement sur les concours de la magistrature et du barreau ou sur les carrières judiciaires internationales, ainsi que sur le doctorat.

Cette mention fait suite à une licence généraliste en droit. Elle s'articule autour d'une première année de master divisé en deux parcours, « Carrières judiciaires et sciences criminelles » d'une part et « Droit pénal international et européen » d'autre part. La seconde année de master offre deux spécialités, l'une intitulée « Droit privé européen », l'autre « Droit pénal international et européen ».

La spécialité « Droit privé européen » affiche deux parcours, l'un professionnel, l'autre recherche. Les principaux objectifs de la formation est d'offrir une connaissance approfondie du droit commun en gestation sous l'influence conjuguée de l'Union européenne et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Les débouchés sont ceux des métiers du droit : carrières juridiques et judiciaires.

La spécialité « Droit pénal international et européen » se présente sous la forme d'une filière mixte professionnelle ou de recherche. Elle a pour objectif d'offrir une connaissance approfondie sur l'impact de la norme supranationale en droit pénal français. Les débouchés sont principalement ceux des carrières judiciaires (magistrature, avocat).

Indicateurs

Effectifs constatés	82
Effectifs attendus	113
Taux de réussite	90,9 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	38 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention s'inscrit dans le LMD (licence-master-doctorat). La formation ne cible pas clairement de métier, ce qui pose un problème pour un master à vocation professionnelle, mais elle comble le manque laissé par la disparition des filières préparant aux concours.

La mention présente une articulation M1/M2 correcte. Toutefois, la lisibilité de l'offre de formation est altérée par la confusion de dénominations entre la mention « Droit privé européen » et la spécialité M2 éponyme « Droit privé européen ». De même, l'existence de deux spécialités de M2, affichant les mêmes objectifs et les mêmes débouchés, devrait être mieux justifiée.

Le positionnement du master dans l'environnement régional et/ou national est peu renseigné. On sait seulement que la formation serait unique dans le PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) dont dépend l'établissement. La mention est adossée à l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ). Cependant, la filière recherche de la spécialité « Droit privé européen » ne semble pas en phase avec les intérêts scientifiques du laboratoire (enseignements privatistes et internistes), et on peut s'interroger sur la réalité de l'adossement de la filière à la recherche.

L'adossement aux milieux socio-professionnels est assuré par la participation aux enseignements de magistrats ou d'avocats. On ne relève cependant pas d'implication de certains acteurs institutionnels locaux tels que le barreau (voire les entreprises, le métier de juriste d'entreprise étant indiqué comme débouché possible).

Aucun lien pédagogique avec d'autres écoles ou instituts n'est signalé. En revanche, il est fait état de nombreuses conventions avec des universités étrangères, sans qu'aucune information n'ait été fournie sur le flux d'étudiants ou d'enseignants concernés.

La politique des stages est correctement développée puisque les étudiants se voient offrir la possibilité de partir en stage dès le M1. Le stage obligatoire en M2 professionnel est d'au moins 10 semaines. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage et soutenance.

L'équipe pédagogique confère à la mention un encadrement général de qualité. Le pilotage de la mention est en cours d'amélioration, avec le projet de mettre en place un conseil de perfectionnement ouvert à des personnalités extérieures.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique et un encadrement de qualité pour l'ensemble de la mention.
- Une mention qui, bien que limitée dans son ambition scientifique ou professionnelle, répond à un besoin concret de formation.
- Une bonne politique des stages.
- Un taux de réussite satisfaisant.

- Points faibles :

- Une présentation de l'offre peu lisible.
- Un faible adossement de la formation à la recherche.
- L'ouverture internationale insuffisante pour une formation à dimension européenne.
- L'absence de maîtrise de l'auto-évaluation

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait :

- D'améliorer la visibilité de l'offre de formation en modifiant la présentation de la maquette (intitulés, articulations des spécialités de M2) et justifiant davantage le parcours recherche de la spécialité « Droit privé européen ».
- De développer l'ouverture internationale.
- De mettre en place les procédures d'auto-évaluation et d'améliorer le suivi des étudiants.

Une attention plus soutenue devra être accordée à la rédaction de certains aspects du dossier (notamment au niveau des spécialités).

Appréciation par spécialité

Droit privé européen

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit privé européen », qui affiche deux parcours - un parcours professionnel (386 h) en création et un parcours recherche (206 h) -, a pour objectif d'approfondir le droit commun en gestation sous l'influence conjuguée de l'Union européenne et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

La spécialité s'articule de manière cohérente avec le M1 « Carrières judiciaires et sciences criminelles » : alors que le M1 a une vocation très généraliste et interniste, la spécialité de M2 vient en approfondissement en déclinant les matières sous l'angle européen. Au titre des objectifs professionnels, le parcours professionnel vise les carrières juridiques et judiciaires, indistinctement, tandis que le parcours recherche a pour principal débouché la carrière universitaire et la recherche.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	80 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	61,5 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité répond à un besoin d'approfondissement du droit européen, dont les débouchés naturels sont principalement les carrières judiciaires.

L'intitulé de la spécialité, commun avec celui de la mention, brouille l'affichage de l'offre de formation.

La spécialité, dans sa dimension professionnelle, offre des débouchés peu lisibles en termes de métiers, l'essentiel des étudiants devant s'orienter vers les concours. Alors que la spécialité est présentée comme étant « à dominante recherche » (le parcours professionnel est en création), il apparaît que le nouveau parcours professionnel paraît mieux intégré dans l'offre globale de formation que le parcours recherche. Il apparaît en effet comme un véritable approfondissement à travers le prisme européen de matières déjà abordées en licence ou en M1. Le parcours doit cependant encore faire la preuve de son utilité en termes d'insertion professionnelle.

L'articulation du M1 et du parcours recherche est moins lisible. Parmi l'offre de ce M2 recherche, on peut s'étonner de voir apparaître le droit des personnes et de la famille et le droit des biens et des obligations au titre des « Aspects substantifs du droit européen » ; on imagine qu'il doit s'agir de droit de la famille ou des biens saisis par le droit européen.

Le dossier est insuffisamment renseigné sur la composition et le fonctionnement de l'équipe pédagogique, sur l'adossement à la recherche, sur les aspects professionnalisants et transversaux, sur l'évaluation des enseignements.

- Points forts :

- Une spécialité répondant aux besoins de formation pour la préparation des concours.
- L'articulation du parcours professionnel avec le M1.

- Points faibles :

- Les objectifs professionnels faibles et les débouchés non confirmés par un taux d'insertion mesuré.
- L'adossement à la recherche non démontré dans le dossier.
- La faible lisibilité et la logique affichée du parcours recherche.
- Des outils de professionnalisation peu ou pas développés.



- Le positionnement de la spécialité dans la mention face à la présence de la spécialité « Droit pénal international et européen ».
- Des lacunes dans la présentation du dossier.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait :

- De définir précisément les objectifs professionnels et de justifier la formation par un taux d'insertion des diplômés.
- D'améliorer l'intégration du parcours recherche dans la spécialité et son adossement à la recherche.
- De développer les aspects professionnalisant tels que la formation continue ou les contrats de professionnalisation.
- D'améliorer la lisibilité de l'offre pédagogique dans la mention en revoyant l'articulation entre les deux spécialités du M2.

Il conviendra également, à l'avenir, de porter une plus grande attention à la rédaction du dossier.

Droit pénal international et européen

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit pénal international et européen » partage des objectifs communs avec l'autre spécialité, mais ici limités à l'impact de la norme supranationale sur le droit pénal français.

La spécialité s'articule avec le M1 parcours « Droit pénal international et européen ».

La spécialité se présente sous la forme d'une filière mixte professionnelle ou de recherche de 240 heures. Elle est constituée d'un tronc commun qui débouche soit sur une professionnalisation par un stage, soit par des recherches doctorales avec un mémoire.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	11
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	30 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité répond à un besoin de formation destinée aux carrières judiciaires et aux concours. Son caractère mixte répond aux besoins des étudiants tout en assurant des débouchés (toujours problématiques) en recherche. Mais la filière recherche reste transparente dans l'offre de formation, la différenciation des parcours ne se faisant qu'au moment de l'option entre le stage et le mémoire de recherche.

Cependant, l'existence d'une spécialité dédiée au seul droit pénal international et européen doit être justifiée en présence d'une filière de droit privé européen, plus généraliste. Le faible flux d'étudiants (une dizaine) interroge



sur le maintien d'une spécialité distincte, tout comme son utilité en termes de débouchés professionnels concrets (pas de chiffres connus).

Dans l'offre globale de la mention, la filière reçoit un affichage lisible, avec une continuité M1/M2, avantage qui se trouve minoré par le risque d'une trop grande spécialisation dès le M1.

Les objectifs scientifiques de la spécialité mériteraient d'être mieux cernés. Parmi les UE de méthodologie et d'insertion professionnelle de la spécialité, apparaissent des cours d'histoire qui n'est pas une matière d'approfondissement ou de spécialisation, mais de culture générale.

L'objectif concours transparait dans les outils de professionnalisation, tel que l'épreuve de synthèse avec un grand écrit et un grand oral. Mais ces outils n'intègrent pas la formation continue, l'alternance et les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

- Points forts :
 - Une spécialité répondant aux besoins de formation pour la préparation des concours.
 - La forte mobilité des étudiants vers l'étranger.
 - Une offre M1/M2 bien lisible.
 - Un excellent taux de réussite.

- Points faibles :
 - Des débouchés non confirmés par un taux d'insertion mesuré.
 - Des outils de professionnalisation peu ou pas développés.
 - La faible lisibilité du parcours recherche.
 - Le manque de clarté du positionnement de la spécialité dans la mention.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait :

- De confirmer les débouchés professionnels par une information claire sur le taux d'insertion des diplômés.
- De développer les outils de professionnalisation tels que la formation continue ou les contrats de professionnalisation.
- D'améliorer la lisibilité du parcours recherche par une plus grande différenciation des enseignements préparant à la recherche.
- D'améliorer l'articulation entre les deux spécialités du M2 afin d'améliorer la lisibilité de l'offre pédagogique dans la mention.

Il conviendra, à l'avenir, de porter une plus grande attention à la rédaction du dossier et d'apporter toutes les réponses utiles.